

Vos questions / nos réponses

Que faire

Par [Profil supprimé](#) Postée le 29/04/2018 08:07

Je viens d apprendre que mon fils entretien une culture de produits illicite et ça pour consommer et faire de la vente.

J'ai décidé dès lundi de prévenir la gendarmerie , ai je raison où pas , je suis perdue dans mon resonnement.

Mise en ligne le 02/05/2018

Bonjour,

Votre fils consomme et deale des produits stupéfiants. Vous ne savez pas quoi faire face à cette nouvelle que vous venez d'apprendre. Votre sentiment d'être perdu est tout à fait compréhensible. Votre fils est dans l'illégalité, néanmoins, il reste votre enfant, et c'est souvent difficile de causer des problèmes juridiques dans ce cadre.

Il serait peut-être intéressant de prendre le temps de discuter avec votre fils avant de prendre une décision sous le coup de l'émotion. Le trafic de stupéfiant est lourd de conséquences: il peut amener à une amende pouvant aller jusque 7 500 000€ et jusqu'à 30 ans de prison.

Cela dit, il existe aussi des alternatives aux peines, telles que des injonctions thérapeutiques, des obligations de soins, des stages de sensibilisation... Mais tout dépend des juges et du casier judiciaire de votre fils. On ne peut pas savoir à l'avance quelle sera la peine proposée.

Si vous décidez lundi de dénoncer votre fils, cela doit être une décision prise selon vos valeurs, et être clair pour vous qu'il s'agit du meilleur choix. Il est fort possible que votre fils vous en veuille suite à cela. Vous devez donc vous attendre à faire face à une certaine rancoeur, une altération de vos relations.

Nous ne pouvons que vous conseiller d'avoir un échange avec votre fils à ce sujet afin qu'il prenne bien conscience de la gravité de ce qu'il fait au regard de la loi.

Pour préparer cet échange avec votre fils et afin que cela puisse être le plus constructif possible, nous vous conseillons donc vivement de faire le point auprès d'un professionnel spécialisé en addictologie afin d'obtenir des conseils et peser les avantages et les inconvénients, que vous envisagiez de le dénoncer ou pas. En parler avec votre fils, après avoir pris suffisamment de temps pour y réfléchir, peut aussi le conduire à un changement dans sa façon de voir les choses, à une évolution possible et à une remise en question de ses pratiques (consommation et vente).

Nous vous indiquons donc en fin de message des adresses de lieux de consultations vers lesquelles vous pouvez vous tourner pour être aidé dans votre réflexion. Ces Centre de Soins, d'Accompagnement, de Prévention en Addictologie (CSAPA) accueillent les usagers mais aussi toute personne de l'entourage confrontée à ce type de problèmes. Les entretiens y sont gratuits et confidentiels. L'accueil se fait dans un cadre non jugeant. N'hésitez pas à les joindre pour obtenir un rendez-vous.

Si toutefois vous souhaitez échanger de vive voix avec l'un de nos écoutants sur cette situation particulièrement anxiogène, nous restons à votre disposition par téléphone de 8h à 2h du matin au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit), ou par chat de 14h à minuit.

Cordialement.

En savoir plus :

- [Dossier thématique : La loi et les drogues](#)
- [Adresses utiles du site Drogues info service](#)
- [La drogue et vos proches](#)

Autres liens :

- [CSAPA](#)